

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allergies

Question écrite n° 57645

Texte de la question

Mme Thérèse Guilbert attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les moyens de prévenir les allergies liées aux plantes invasives et en particulier à l'ambroisie. En effet, l'ambroisie, plante invasive et allergène, s'étend sur une large partie du territoire. Le pollen de cette mauvaise herbe cause de nombreuses affections telles que rhinites, conjonctivites, infections respiratoires pouvant aller jusqu'à de l'asthme. Ces allergies toucheraient environ 15 % de la population exposée à l'ambroisie. Tous les acteurs ont besoin de soutien technique pour lutter contre cette plante, notamment les agriculteurs puisque le pollen d'ambroisie est originaire à 75 % de leurs parcelles. La lutte contre l'ambroisie est déjà inscrite dans le plan national santé environnement 2 au titre de la prévention des allergies. Elle la remercie donc de bien vouloir lui préciser les dispositions particulières que le Gouvernement entend mettre en place afin de soulager les malades dont le nombre ne cesse de croître.

Données clés

Auteur : Mme Thérèse Guilbert

Circonscription: Pas-de-Calais (5e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 57645

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>17 juin 2014</u>, page 4792 Question retirée le : 30 septembre 2014 (Fin de mandat)